

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 591

présenté par  
M. Bayrou

-----  
à l'amendement n° 276 de M. Lurel  
-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« font partie de notre patrimoine »,

les mots :

« appartiennent au patrimoine de la Nation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.